



## SAINT-VALENTIN

### MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN

#### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

5 MAI 2020

À 20:00 HEURES

#### ♥ ORDRE DU JOUR ♥

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 7 avril 2020 ;
3. Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats ;
4. Acceptation des comptes à payer en mai 2020 (Document 1-A) ;
5. Dépenses du secrétaire-trésorier, de la secrétaire-trésorière adjointe et du maire: acceptation ;
6. Certificat de disponibilité des fonds du secrétaire-trésorier ;
  
7. Adoption du règlement 488 pour déterminer les lieux d'affichage des avis publics prévus par la Loi ;
8. Fauchage des abords de route ;
9. Autorisation achat d'achat de licences Antivirus ;
10. Municipalité de Napierville : contribution au paiement des taxes municipales du Centre Sportif Louis-Cyr ;
11. Aide à la famille : Projet de Jardin communautaire ;
12. Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix : Entente intermunicipal ;
13. Mise à niveau système de caméra ;
14. Ajustement à faire aux panneaux des stations de pompage ;
15. Correspondance.
  1. Moisson Rive-Sud ;
  2. Ministère de la Santé de des Services sociaux : aide financière

#### VARIA

\* Documents ci-annexés.

#### SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

Considérant l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, les membres du Conseil municipal de Saint-Valentin informent la population que le Conseil siègera à huis clos pour la séance ordinaire du 5 mai 2020.

Le public ne sera pas admis pour les prochaines séances, et ce, jusqu'à nouvelle ordre.

Nous vous remercions de votre collaboration.